

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 20 MARS 2018 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DU CHAMBON/LIGNON**

Le 20 mars 2018, le Conseil Communautaire convoqué le 12 mars 2018, s'est réuni à la mairie du Chambon/Lignon, sous la présidence de Julien MELIN, Président.

Présents : Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Joël FERRIER, Marie GAILLARD, Guillaume GOUNON, Didier MANEVAL, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Marylène NOUGUIER, Christian OUILLON, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Nicole VERILHAC, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absents représentés : Jacqueline DECULTIS (avait donné pouvoir à David SALQUE-PRADIER), Joëlle ROUSSON.

Elu secrétaire de séance : Jean-Michel EYRAUD.

- Nombre de conseillers :
- En exercice : 26
 - Présents ou représentés : 25
 - Votants : 25

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2017 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances, Développement Economique :

En préambule de l'examen approfondi des comptes administratifs 2017 et des budgets 2018, Jean-Michel EYRAUD a souhaité faire, une présentation de l'évolution des dépenses et recettes sur les 5 dernières années (2013 à 2017), ainsi que des Capacités d'autofinancement brutes et nettes et également l'évolution de la dette. Il précise que la situation financière de la CCHL s'améliore mais reste fragile compte tenu d'une capacité d'autofinancement trop faible. En effet les dépenses ont été diminuées et les recettes maintenues malgré la très forte diminution des dotations de l'Etat. Les efforts consentis ont été anéantis par la baisse des dotations de l'Etat.

2.1) Vote du compte de gestion 2017 :

Les comptes de gestion 2017 établis par le Trésorier pour le budget principal et pour les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

2.2) Vote du compte administratif 2017 :

Les comptes administratifs 2017 du budget général et des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité (24 voix pour, Julien MELIN, Président s'étant absenté pendant le vote).

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement (y compris RAR)
Recettes	5.065.445,77 €	1.015.666,14 €
Dépenses	4.564.532,58 €	1.093.312,40 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	500 913,19 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	77.646,26 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES CCHL

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	342.523,57 €	150.000,00 €
Dépenses	342.523,57 €	291.543,13 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	141.543,13 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS MAZET SAINT-VOY

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	158.502,01 €	176.556,47 €
Dépenses	331.634,55 €	22.757,94 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	153.798,53 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	173.132,54 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS TENCE

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	18.000,08 €	0,00 €
Dépenses	53.968,94 €	192.090,08 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	35.968,86 €	192.090,08 €

BUDGET ANNEXE SPANC

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	89,50 €	1.139,00 €
Dépenses	159.811,66 €	0,00 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	1.139,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	159.722,16 €	0,00 €

2.3) Vote pour l'affectation du résultat 2017 :

L'affectation des résultats 2017 pour le budget principal et pour les budgets annexes est approuvée à l'unanimité.

2.4) Vote du budget 2018 :

Julien MELIN présente les principales propositions du budget 2018. Il précise qu'il est difficile de concilier la baisse des recettes tout en travaillant à maintenir les dépenses. Cette année les élus proposent de ne pas toucher les taux de fiscalité.

Julien MELIN précise que les principaux projets sont les suivants :

- aménagement de la ZA du Fieu 2 et la Voie d'accès sur la commune de Tence.
- aide aux porteurs de projets économiques avec une aide soit sur l'immobilier d'entreprises ou sur un projet commercial ou artisanal dans le cadre du Fonds d'Intervention Local.
- aménagement de la Voie Verte.
- fonds de concours sur les projets communaux.

Julien MELIN informe les élus que compte tenu de l'importance et les montants du projet d'aménagement de la Voie Verte, une interrogation subsiste sur le porteur de projet (CCHL ou Région Auvergne Rhône-Alpes) et qu'il convient d'en discuter avec la Région. Pour ce qui concerne les fonds de concours, il souhaite que chaque commune puisse bénéficier d'un seul fonds de concours sur le mandat car la CCHL ne pourra financer qu'un projet par commune.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité, pour le vote du budget général 2018 et des budgets annexes 2018 et la mise en place des taux suivants :

- Taux de CFE : 27,58 %.
- Taux de Taxe d'Habitation : 8,67 %.
- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 1,50 %.
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 3,70 %.
- Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,75 %.

2.5) Vote des subventions aux associations pour l'année 2018 :

Julien MELIN précise que les demandes de subventions ont été examinées par les différentes commissions « Sports » et « Culture », chacune dans leur domaine respectif. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour attribuer ces subventions :

Associations	Subventions attribuées
Judo Club du Haut-Lignon	1.650,00 €
Tennis Club Le Chambon/Lignon	1.900,00 €
Vélo Club du Haut-Lignon	850,00 €
Tennis de Table du Haut-Lignon	400,00 €
Rugby Club des Hauts Plateaux	2.600,00 €
Golf du Chambon-sur-Lignon	200,00 €
Volley Intercommunal du Plateau	350,00 €
Badminton Intercommunal du Plateau	350,00 €
Club de Mouche Tence Lignon Velay	350,00 €
Espace intercommunal Remise en Forme du Haut-Lignon	500,00 €
Boulodrome Intercommunal du Plateau	930,00 €
Sous-total SPORT	10.080,00 €
Association du patrimoine Vivarais Lignon : divers	400,00 €
Association « Typographie et poésie » : Lectures sous l'arbre	3.200,00 €
Association « Ciné Fête » : Festival	1.100,00 €
Association « Ciné Tence » : diverses actions	1.100,00 €
Ama Théâtre : diverses représentations	700,00 €
SE NON E VERO : Festival Après la Neige	2.700,00 €
Société d'Histoire de la Montagne	1.250,00 €
ADAJ 43 / Action J 43 : aide aux projets jeunes	400,00 €

Festival Impromptu : musiques sur un plateau	400,00 €
The Fox Box : festival du Haut-Lignon	750,00 €
Batterie Fanfare Lizieux Mézenc : achat tenues	500,00 €
Association La retournade : festival Occitan	500,00 €
Sous-total Culture	13.000,00 €
Collège privé Saint-Martin à Tence : voyages scolaires	1.960,00 €
Collège du Lignon au Chambon/Lignon : voyages scolaires	680,00 €
Sous-total EDUCATION	2.640,00 €
Office de Tourisme du Haut-Lignon	7.000,00 €
Sous-total TOURISME	7.000,00 €
Mini entreprise collège de la Lionchère à Tence	300,00 €
Association Les Genêts : changement véhicule portage de repas	3.000,00 €
Sous-total DIVERS	3.300,00 €
TOTAL	36.020,00 €

2.6) Délibération pour vente de terrain à la SCI Domaine du Fieu sur la ZA du Fieu 1 :

Julien MELIN propose de vendre à la SCI Domaine du Fieu, dont le gérant est Monsieur Maurice CHASTAGNIER, un terrain d'une superficie de 15.203 m² pour un montant de **80.011,00 € H.T.** qui se répartit de la façon suivante :

- surface utile : 11.430 m² x 7,00 € H.T. = 80.010,00€ H.T.
- talus : 3.773 m² = 1,00 € H.T.

Cette vente permettra l'installation de l'entreprise CINTRAFIL.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette vente avec la SCI Domaine du Fieu.

2.7) Délibération pour achat de terrain ZA du Fieu 2 et Voie d'accès :

Julien MELIN explique que depuis septembre 2017, les négociations avec les propriétaires ont abouti par des négociations à l'amiable et les propositions d'achat sont les suivantes. Elles comprennent les prix d'achat et également les indemnités pour dépréciation et emploi :

- Indivision MOUNIER : Achat de terrain + bâtiment, parcelle AZ 122 pour 1.515 m² : 90.100,00 €,
- Indivision CHARROIN : Achat de terrain + bâtiment, parcelle BC 43 pour 7.747 m² : 75.000,00 €,
- Indivision BONNET : Achat de Terrain, parcelle BC 45 pour 1.325 m² : 3.975,00 € + indemnisation d'éviction de 397,50 € versée à Monsieur Eric CHAVE, exploitant,
- CHAVE : Achat de Terrain, parcelle BC 321 pour 377 m² : 1.131,00 € + indemnisation d'éviction de 115,00 € versée à Monsieur Eric CHAVE, exploitant,
- REY : Achat de Terrain, parcelle BC 325 pour 4.003 m² : 11.760,00 € + indemnisation d'éviction de 1.200,00 € versée à Monsieur REY, exploitant,
- Indivision MICHON DU MARAIS : Achat de Terrain, parcelle BC 323 pour 1.244 m² : 3.750,00 € + indemnisation d'éviction de 37320 € versée à au GAEC du Lignon, exploitant.
- **Total : 187.801,70 €.**

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à acheter les terrains ci-dessus au prix proposé et payer les indemnités d'éviction présentées.

3. Culture, Communication et Tourisme :

3.1) Délibération pour choisir le cabinet de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Voie Verte :

Les cabinets avaient jusqu'au 9 mars 2018 pour rendre les offres. L'analyse par la commission d'appel d'offres a commencé le vendredi 16 mars 2018, mais n'est pas terminée. Le dossier est reporté au prochain conseil communautaire.

3.2) Délibération pour fixer les tarifs du festival de Musique Vivarais Lignon pour l'année 2018 :

Alain DEBARD présente les tarifs proposés pour les places de concert et les encarts publicitaires du Festival de Musique Vivarais Lignon :

- Concerts :
 - *Place plein tarif* : 20 €/concert.
 - *Place tarif réduit* : 12 €/concert (enfant 6/15 ans – chômeurs – étudiants – élèves adultes de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon).
 - *Place gratuite* : enfant moins de 6 ans et élèves enfants de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.
- Stage : 45 €.
- Encarts publicitaires :

Tarifs des encarts publicitaires	
1/8 ^{ème} page	65 € TTC
1/4 page	120 € TTC
1/2 page	200 € TTC
1 page	380 € TTC

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer ces tarifs.

4. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire :

4.1) Délibération pour le renouvellement des conventions pour le financement des 3 crèches du territoire :

Rose-Marie BROTTES présente les projets de convention concernant le financement des crèches du territoire. Une convention est signée avec la crèche de Tence, du Chambon/Lignon et du Mazet Saint-Voy. Le montant des subventions 2018 est identique à celui de 2017 :

- crèche de Tence : 91.773 €.
- crèche du Chambon/Lignon : 76.756 €.
- crèche du Mazet Saint-Voy : 65.075 €.

Le montant total du financement 2018 est de 233.604 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

4.2) Délibération pour détermination de tarifs pour le centre de loisirs intercommunal :

Rose-Marie BROTTES présente les tarifs proposés pour le Camp à Marineland et Monaco du 9 au 13 avril 2018 pour les 7 à 10 ans : tarif proposé : 200 € pour les enfants de la CCHL et 280 € pour les enfants hors CCHL.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer ces tarifs pour ce camp.

4.3) Délibération pour détermination de tarifs pour la ludothèque intercommunale :

Rose-Marie BROTTES informe les membres du conseil communautaire que les membres de la commission Enfance Jeunesse proposent d'appliquer des tarifs pour les familles qui souhaitent adhérer au service prêt de jeux de la ludothèque intercommunale. En effet, depuis l'arrêt de financement des activités de la ludothèque intercommunale par la Communauté de Communes Val'Eyrieux, en 2016, la CCHL doit supporter le coût global de ce service qui avait été mis en place par le SIVOM Vivarais Lignon. Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants pour adhérer au service prêt de jeux de la ludothèque :

- Abonnement annuel pour un enfant ou un adulte du territoire de la CCHL : 10 €.
- Abonnement annuel pour un enfant ou un adulte extérieur au territoire de la CCHL : 20 €.

Marie GAILLARD souhaiterait que ce soit gratuit pour les – de 18 ans.

David SALQUE-PRADIER est contre car les familles à faible revenu ne pourront plus emprunter les jeux.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (23 voix pour et 2 voix contre) pour appliquer ces tarifs, à compter du 1^{er} avril 2018.

5. Environnement, Cadre de Vie ; Urbanisme :

5.1) Délibération pour adhérer à l'outil SIG/GMAO dédié à l'éclairage public mis à disposition par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire :

Jean-Paul CHALAND présente la proposition du Syndicat d'Énergies qui propose à ses adhérents qui lui ont confiés la compétence « Eclairage Public » et « Maintenance et Entretien de l'Eclairage Public (MEEP) » de mettre à leur disposition un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

Un SIG est un Système d'Information Géographique qui permet de gérer des données placées sur un fond de carte. Pour le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire, comme pour ses collectivités adhérentes, mettre en place un tel outil répond à de nombreux objectifs. Il permet en particulier une connaissance plus fine du patrimoine (type, âge, caractéristiques techniques,...), et donc une optimisation et une meilleure maîtrise des investissements sur le patrimoine d'éclairage public, un suivi en temps réel du traitement des déclarations de pannes et enfin un accès rapide à des extraits cartographiques.

Cet outil, à la fois simple et intuitif pour les collectivités, sera accessible depuis internet. Les communes ou EPCI pourront non seulement avoir accès à toutes les informations concernant leur éclairage public (visualisation du réseau, typologie de matériel existant...) mais aussi faire en ligne leur déclaration de panne et suivre en direct étape par étape leur traitement.

A terme, le SIG intégrera le recensement de l'ensemble des réseaux d'éclairage public (aériens et souterrains) sur des fonds de plans (cadastre, ou autres fonds de plan plus grande échelle plus précis...), ce qui devrait permettre aux collectivités, gestionnaires de réseaux, de se mettre en conformité avec la réglementation DT/DICT à l'horizon 2019 pour les communes urbaines et 2026 pour les communes rurales.

La mise en place de cet outil informatique représente une charge conséquente tant en terme d'investissement initial (acquisition du logiciel, installation, paramétrage, intégration des données, formation des utilisateurs,...) que de maintenance et d'hébergement annuel de l'applicatif. Toutefois, le Syndicat a souhaité que la mise à disposition du SIG soit gratuite

pour les collectivités qui, comme la nôtre, lui ont transféré la compétence « Maintenance et Entretien de l'Éclairage Public (MEEP) ».

Un premier recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau), préalable indispensable à la mise en place du SIG sur le périmètre des sites du domaine et des équipements communautaires, fera l'objet d'une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public. Le Syndicat prendra à sa charge la différence entre le coût réel total de cette prestation et la participation de la commune sachant que cette dernière ne représente qu'une part minime du coût total du relevé et de la saisie des données dans le logiciel.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour adhérer à l'outil SIG/GMAO mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire

6. PETR Pays de la Jeune Loire :

6.1) Délibération pour la mise à disposition de la solution WEB SIG :

Julien MELIN présente le projet de convention à signer avec le PETR afin de disposer de la solution WEB SIG. Le montant de l'investissement pour la CCHL s'élève à 15.777,63 € auquel il faut rajouter le coût de l'hébergement annuel qui s'élève à 1.596 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le PETR.

7. Personnel :

7.1) Délibération pour signature d'un avenant à la convention d'adhésion au Service Assistance Retraite :

Julien MELIN informe le Conseil Communautaire qu'il convient de signer un avenant à la convention d'adhésion au service Assistance Retraite signée avec le CDG 43 afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention initiale.

7.2) Délibération pour mandater le CDG43 afin d'obtenir un contrat de protection sociale pour les agents des collectivités locales :

Le précédent contrat de protection sociale des agents des collectivités locales arrive à son terme. Le CDG 43 doit lancer une nouvelle consultation afin de trouver un contrat de protection sociale des agents. Pour cela il demande aux collectivités de le mandater pour trouver ce contrat. Au vu des résultats les collectivités auront la possibilité de mettre en place une convention de participation ou non.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour mandater le CDG 43 pour trouver un nouveau contrat de protection sociale pour les agents.

7.3) Délibération pour création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet :

Suite à la demande d'un agent de diminuer son temps de travail, il est proposé la création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 21 heures.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 21 heures, à compter du 1^{er} avril 2018.

8. Informations des commissions et questions diverses :

8.1) Sports :

Philippe DIGONNET informe que le prochain forum des sports organisé par la CCHL à la maison des Bretchs aura lieu le samedi 8 septembre 2018.